



Annexe au chiffre 0.2.1.3.2 et au chiffre 3.4.3.3 : Liste des accords d'établissement

Allemagne	Protocole du 19 décembre 1953 entre la Suisse et la République fédérale d'Allemagne concernant des questions d'établissement RS 0.142.111.364
Autriche	Accord du 14 septembre 1950 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement fédéral autrichien concernant des arrangements complémentaires réglant les conditions d'établissement des ressortissants des deux Etats (Echange de Notes du 1 ^{er} novembre 1997) RS 0.142.111.631.1
Belgique	Echange de lettres du 30 mars 1935 entre la Suisse et la Belgique relatif à l'autorisation d'établissement accordée aux ressortissants des deux Etats ayant cinq années de résidence régulière et ininterrompue sur le territoire de l'autre Etat RS 0.142.111.723
Danemark	Echange de lettres du 6 septembre 1962 entre la Suisse et le Danemark relatif au traitement en matière de police des étrangers des ressortissants d'un pays dans l'autre RS 0.142.113.141.1
Espagne	Echange de lettres des 9 août/31 octobre 1989 entre la Suisse et l'Espagne concernant le traitement administratif des ressortissants d'un pays dans l'autre après une résidence régulière et ininterrompue de cinq ans (appliquée provisoirement dès le 1 ^{er} novembre 1989) RS 0.142.113.328.1
France	Convention d'établissement du 1 ^{er} août 1946 avec la France (non publié)
Grèce	Echange de lettres du 12 mars 1992 entre la Suisse et la Grèce concernant le traitement administratif des ressortissants d'un pays dans l'autre après un séjour régulier et ininterrompu de cinq ans RS 0.142.113.722

Italie	<p>Déclaration du 5 mai 1934 concernant l'application de la convention italo-suisse d'établissement et consulaire du 22 juillet 1868 RS 0.142.114.541.3 (en relation avec l'accord du 10 août 1964 entre la Suisse et l'Italie relatif à l'émigration de travailleurs italiens en Suisse; RS 142.114.548)</p>
Liechtenstein	<p>Accord du 6 novembre 1963 entre la Suisse et la Principauté de Liechtenstein sur le statut de police des étrangers des ressortissants de chacun des deux Etats dans l'autre RS 0.142.115.142</p>
Pays-Bas	<p>Echange de notes du 16 février 1935 entre la Suisse et les Pays-Bas relatif à l'autorisation d'établissement accordée aux ressortissants des deux Etats ayant cinq années de résidence régulière et ininterrompue sur le territoire de l'autre Etat RS 0.142.116.364</p>
Portugal	<p>Echange de lettres du 12 avril 1990 entre la Suisse et le Portugal concernant le traitement administratif des ressortissants d'un pays dans l'autre après une résidence régulière et ininterrompue de cinq ans RS 0.142.116.546</p>